

# CONTRAT DE CONFIDENTIALITÉ

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>7</b>
<b>0.00 INTERPRÉTATION</b> .....	<b>8</b>
0.01 Terminologie.....	8
0.01.01 Activités .....	8
0.01.02 Contrat .....	8
0.01.03 Force Majeure .....	9
0.01.04 Information Confidentielle .....	9
0.01.05 Loi .....	10
0.01.06 Manquement .....	10
0.01.07 PARTIE .....	10
0.01.08 PARTIE Divulgateur .....	10
0.01.09 PARTIE Réceptrice .....	10
0.01.10 Personne .....	11
0.01.11 Propriété Intellectuelle .....	11
0.01.12 Représentants .....	11
0.01.13 Représentants LÉGAUX .....	11
0.02 Préséance .....	11
0.03 Juridiction .....	12
0.03.01 Assujettissement .....	12
0.03.02 Non-conformité .....	12
a) Divisibilité .....	12
b) Disposition alternative .....	13
0.04 Généralités .....	13
0.04.01 Cumul .....	13
0.04.02 Dates et délais .....	13
a) De rigueur .....	13
b) Calcul .....	13
c) Reports .....	13
0.04.03 Références financières .....	14
0.04.04 Renvois .....	15
0.04.05 Genre et nombre .....	15
0.04.06 Titres .....	15
0.04.07 Présomptions .....	15
0.04.08 Connaissance .....	15
0.04.09 Acceptation .....	15
<b>1.00 OBJET</b> .....	<b>16</b>
1.01 Principal .....	16
1.02 Accessoire .....	16

<b>2.00</b>	<b>CONTREPARTIE</b>	<b>16</b>
<b>3.00</b>	<b>MODALITÉS DE PAIEMENT</b>	<b>16</b>
<b>4.00</b>	<b>SÛRETÉS</b>	<b>16</b>
<b>5.00</b>	<b>ATTESTATIONS RÉCIPROQUES</b>	<b>16</b>
5.01	Statut	17
5.02	Capacité	18
5.03	Effet obligatoire	18
5.04	Résidence	18
5.05	Statut canadien	18
5.06	Commission	18
5.07	Assurances	18
5.08	Prête-nom	19
5.09	Stipulations Essentielles	19
5.10	Divulgence	19
5.11	Procédures judiciaires	19
5.12	Exclusivité	19
5.13	Échéancier	19
<b>6.00</b>	<b>ATTESTATIONS DU VENDEUR</b>	<b>20</b>
<b>7.00</b>	<b>ATTESTATIONS DE L'ACHETEUR</b>	<b>20</b>
<b>8.00</b>	<b>OBLIGATIONS RÉCIPROQUES</b>	<b>20</b>
8.01	Exclusivité	20
8.02	Étapes et échéancier	20
8.03	Empêchement	20
8.04	Information Confidentielle	20
8.04.01	Reconnaissance	20
8.04.02	Engagement	21
8.04.03	Propriété exclusive	21
8.04.04	Prohibition	21
8.04.05	Conditions de divulgation	21
8.04.06	Protection	21
8.04.07	Identification	21
8.04.08	Reproduction	22
8.04.09	Non-divulgation	22
	a) Obligation	22
	b) Exception	22
8.04.10	Non-utilisation	22
8.04.11	Fin de l'Évaluation	23
8.04.12	Divulgence requise par la Loi	23
<b>9.00</b>	<b>OBLIGATIONS DU VENDEUR</b>	<b>23</b>

<b>10.00</b>	<b>OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR</b>	<b>23</b>
<b>11.00</b>	<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>	<b>23</b>
11.01	Responsabilité	23
11.02	Force Majeure	24
11.02.01	Exonération de responsabilité	24
11.02.02	Prise de mesures adéquates	24
11.02.03	Droit de l'autre PARTIE	24
11.03	Exécution complète	24
11.04	Recours	25
11.04.01	Choix	25
11.04.02	Aucune restriction	25
11.05	Prescription	25
11.06	Contrat préconstitutif	25
<b>12.00</b>	<b>DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b>	<b>25</b>
12.01	Avis	25
12.02	Résolution des différends	26
12.02.01	Négociations de bonne foi	26
12.02.02	Médiation	27
12.02.03	Arbitrage	27
a)	Avis	27
b)	Réponse	28
c)	Nomination d'un troisième arbitre	28
d)	Confidentialité	28
e)	Audition	28
f)	Décision	28
g)	Frais	29
h)	Dispositions supplétives	29
12.03	Élection	29
12.04	Exemplaires	29
12.05	Modification	29
12.06	Non-renonciation	30
12.07	Transmission électronique	30
<b>13.00</b>	<b>FIN DU CONTRAT</b>	<b>30</b>
13.01	Unilatéralement	30
<b>14.00</b>	<b>ENTRÉE EN VIGUEUR</b>	<b>30</b>
<b>15.00</b>	<b>DURÉE</b>	<b>30</b>
15.01	Indéterminée	30
15.02	Prolongée	31
<b>16.00</b>	<b>PORTÉE</b>	<b>31</b>

**LISTE DES ANNEXES**

	<b>PAGE</b>
<b>ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DU VENDEUR .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE B – EXTRAIT DE RÉOLUTION DE L’ACHETEUR .....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXE 5.13 – ÉCHEANCIER .....</b>	<b>35</b>

ooooo

© edilex inc.  
www.edilex.com

CONTRAT DE CONFIDENTIALITÉ intervenu en la ville de ..... province de ..... Canada.

ENTRE: V1 ..... (nom de la personne physique), ..... (occupation), domicilié(e) et résidant au ..... (numéro civique et nom de la rue), en la ville de ..... (nom de la ville), province de ..... (nom de la province), ..... (code postal);

OU

V2 ..... (nom ou dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les ..... (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant sa principale place d'affaires au ..... (numéro civique et nom de la rue), en la ville de ..... (nom de la ville), province de ..... (nom de la province), ..... (code postal), et dûment immatriculée sous le numéro ..... (.....) conformément à la Loi ..... (nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée);

OU

V3 ..... (nom ou dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les ..... (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant son siège social au ..... (numéro civique et nom de la rue), en la ville de ..... (nom de la ville), province de ..... (nom de la province), ..... (code postal), et dûment immatriculée sous le numéro ..... (.....) conformément à la Loi ..... (nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée), représentée par ..... (nom du représentant), son ..... (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin;

OU

V4 ..... (dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les ..... (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant son siège social au ..... (numéro civique et nom de la rue), en la ville de ..... (nom de la ville), province de ..... (nom de la province), ..... (code postal), et dûment immatriculée sous le numéro ..... (.....) conformément à la Loi ..... (nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée), représentée par ..... (nom du représentant), son ..... (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'il(elle) le déclare [ou tel

Table with 2 columns: VENDEUR, ACHETEUR

qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration]]];

**OU**

**V5** ..... (*nom commun*), [société en nom collectif], **OU** [société en commandite représentée par ..... (*nom de son commandité*), son commandité], **OU** [société en participation], **OU** [co-entreprise], **OU** [collaboration], **OU** [toute autre regroupement de personnes] exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée selon le [*Code civil du Québec*] **OU** [le régime de droit commun applicable] **OU** [toute autre législation applicable], ayant sa principale place d'affaires au ..... (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de ..... (*nom de la ville*), province de ..... (*nom de la province*), ..... (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro ..... (.....) conformément à la *Loi* ..... (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle ..... est immatriculée*), représentée par ..... (*nom du représentant*), son ..... (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'il(elle) le déclare **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en participation], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la coentreprise], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des collaborateurs à l'accord de collaboration], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des membres de tel autre groupement de personnes];

**CI-APRÈS DÉNOMMÉE « VENDEUR »;**

**ET:** ..... (*identification de l'acheteur*);

**CI-APRÈS DÉNOMMÉE « ACHETEUR »;**

**CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES « PARTIES ».**

VENDEUR	ACHETEUR

**PRÉAMBULE**

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) ..... (*identification du vendeur*) œuvre dans le domaine de ..... (*description du secteur d'activités de cette partie*) et exploite une entreprise sise au ....., ville de ....., province de Québec, sous le nom ..... (l' « Entreprise »);
- B) ..... (*identification de l'acheteur*) désire étudier la possibilité d'acquérir l'Entreprise;
- C) Aux fins de valider cette acquisition potentielle et de déterminer ses modalités et conditions, les PARTIES doivent s'échanger de l'information confidentielle;
- D) Les PARTIES, de même que leurs représentants respectifs, doivent donc s'échanger des informations techniques, commerciales ou financières lors de leurs rencontres, appels téléphoniques, correspondances écrites, courriels, télécopies ou autres formes d'échanges ou de communications, lesquelles informations sont essentielles à l'évaluation du projet d'achat/vente des actions/actifs de l'entreprise visée;
- E) Certaines des informations ainsi transmises peuvent être de nature confidentielle et leur divulgation à autrui dommageable à l'égard de la PARTIE qui les a divulguées, d'où la nécessité de protéger le caractère privé et confidentiel de celles-ci;
- F) Il est dans l'intérêt des PARTIES de consigner leur entente relativement à l'échange, la divulgation, la reproduction, l'utilisation, la conservation et la remise des informations de nature confidentielle dans une entente écrite sous seing privé;
- G) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

**V1 (Version abrégée)** À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

**OU**

**V2 (Version détaillée)** À CES FINS, EU ÉGARD AUX ATTESTATIONS RÉCIPROQUES ET AUX ATTESTATIONS SPÉCIFIQUES DES PARTIES, LE CAS ÉCHÉANT, CONTENUES AUX PRÉSENTES, LES PARTIES, SOUHAITANT ÊTRE AINSI LIÉES ENTRE ELLES, CONVIENNENT CE QUI SUIT :

VENDEUR	ACHETEUR

**0.00 INTERPRÉTATION**

**0.01 Terminologie**

**V1 (Contrat unique)** À moins d’indication contraire dans le texte ou d’incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans le Contrat s’interprètent comme suit :

**OU**

**V2 (Ensemble contractuel)** À moins d’indication contraire dans le texte ou d’incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans le Contrat ou dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, s’interprètent comme suit :

**0.01.01 Activités**

**V1 (Version abrégée)** signifie, à l’égard du VENDEUR : ..... (description des activités commerciales), et signifie, à l’égard de l’ACHETEUR : ..... (description des activités commerciales);

**OU**

**V2 (Version détaillée)** signifie, à l’égard du VENDEUR, ..... (description des activités commerciales), et inclut toute autre activité reliée à celles-ci et tout nouveau secteur d’activité dans lequel le VENDEUR peut agir de temps à autre pendant la durée du Contrat, et signifie, à l’égard de l’ACHETEUR, ..... (description des activités commerciales), et inclut toute autre activité reliée à celles-ci et tout nouveau secteur d’activité dans lequel l’ACHETEUR peut agir de temps à autre pendant la durée du Contrat;

**0.01.02 Contrat**

**V1 (Version abrégée)** désigne le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l’occasion par les PARTIES, conformément à l’article 12.05 du présent contrat;

**OU**

**V2 (Version détaillée)** désigne le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l’occasion par les PARTIES, conformément à l’article 12.05 du présent contrat; les expressions « des présentes », « aux présentes », « en vertu des

VENDEUR	ACHETEUR

présentes », «par les présentes» et toute autre expression semblable, lorsqu'elles sont utilisées dans le contrat, font généralement référence à l'ensemble du contrat plutôt qu'à une partie de celui-ci, à moins d'indication contraire dans le texte;

### **0.01.03 Force Majeure**

désigne tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une PARTIE contre lequel celle-ci ne peut se protéger ou se prémunir; cela comprend notamment et sans limiter la portée de ce qui précède : tout sinistre provoqué par la nature, une épidémie, un incendie, un accident, une guerre (qu'elle soit déclarée ou non), une insurrection, une émeute, un acte de terrorisme, une grève illégale, un arrêt ou ralentissement de travail spontané, un lock-out, un changement dans les conditions de marché, une panne de lignes de télécommunications ou d'électricité, l'intervention des forces armées militaires ou civiles, ou la désobéissance à un acte de gouvernement ou à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique;

### **0.01.04 Information Confidentielle**

signifie toute information commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autre, divulguée par une PARTIE Divulgateuse se rapportant à ses Activités, ses stratégies et opportunités d'affaires, sa Propriété Intellectuelle, ainsi que ses fournisseurs, clients, finances ou employés qui, au moment de la divulgation, est identifiée comme étant confidentielle, divulguée dans un contexte de confidentialité ou comprise par la PARTIE Réceptrice, faisant preuve d'un jugement d'affaires raisonnable, comme étant confidentielle, mais ne comprend pas :

- a) une information connue par la PARTIE Réceptrice, avant la date de sa divulgation;
- b) une information connue du public ou disponible au public avant la date de sa divulgation;
- c) une information qui devient connue du public ou disponible au public après la date de divulgation et qui ne provient pas d'une violation de l'engagement de confidentialité de la part de la PARTIE Réceptrice;
- d) une information reçue en tout temps par une Personne qui n'est pas soumise à un engagement de confidentialité, se rapportant à cette information, en faveur de l'une ou l'autre des PARTIES;
- e) une information développée indépendamment par la PARTIE Réceptrice;
- f) une information personnelle fournie par une personne physique, lorsque cette information est utilisée pour les fins auxquelles elle a été divulguée ou pour toute autre fin permise par la Loi;

---

VENDEUR	ACHETEUR

**0.01.05 Loi**

signifie, selon le cas, qu’il s’agisse d’une juridiction fédérale, provinciale, municipale ou étrangère, une loi, un règlement, une ordonnance, un décret, un arrêté-en-conseil, une directive ou politique administrative ou un autre instrument législatif ou exécutif d’une autorité publique ou quasi-publique, une règle de droit commun ainsi que toute décision judiciaire et administrative par un tribunal compétent se rapportant à leur validité, interprétation et application et comprend, lorsque requis, un traité international et un accord inter-provincial ou inter-gouvernemental étant entendu que toute référence à une loi abrogée est présumée une référence à la loi et ses règlements tels qu’ils existaient immédiatement avant l’abrogation de cette loi;

*L’emploi de cette définition est incompatible avec l’emploi de la version détaillée du paragraphe 0.03.01 du contrat. Si le rédacteur préfère utiliser cette dernière version détaillée, la présente clause doit être supprimée et le terme « Loi », apparaissant aux clauses ci-dessous, ne doit pas commencer par une majuscule.*

**0.01.06 Manquement**

signifie, relativement à une attestation, obligation ou autre disposition du Contrat, une fausse déclaration, imprécision, erreur, omission ainsi que tout non-respect, violation, défaut ou autre inobservation occasionnant :

- a) une dérogation au Contrat; ou
- b) une réclamation par une Personne ou un autre événement ou une autre situation qui : i) contrevient à une attestation, une obligation ou une autre disposition du Contrat et ii) cause préjudice à une Personne;

**0.01.07 PARTIE**

désigne toute partie signataire du Contrat, et comprend ses Représentants Légaux;

**0.01.08 PARTIE Divulgateur**

désigne l’une ou l’autre des PARTIES qui, à son entière discrétion, divulgue à la PARTIE Réceptrice toute Information Confidentielle lui appartenant;

**0.01.09 PARTIE Réceptrice**

VENDEUR	ACHETEUR